



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n° 23C/08/05

| | | |
|---|--------------------------------------|---|
| Date de convocation : 6 Décembre 2023 | Nombre de conseillers | |
| Date de publication : 20 décembre 2023 | Statutaires : 77 En exercice : 77 | Présents : 61 Pouvoirs : 9 Votants : 70 |

Objet : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté de communes du Plateau Picard sur les exercices 2017 à 2022.

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Gannes, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, DE BEULE Olivier, MMES DELAMARRE Béatrice, DA SILVA Isabelle, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 61 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François)

Étaient absents : MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, MMES DESMEDT Yveline, ROUSSEAU Cyril, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOUIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

M. SOETAERT Francis (Tricot) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot) ;

MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. PAUCELLIER Hervé

La communauté de communes du Plateau Picard a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des comptes des Hauts-de-France portant sur l'examen des comptes et de la gestion pour les exercices 2017 et suivants. Pour rappel, les EPCI font l'objet périodiquement d'un contrôle de la CRC (en moyenne tous les 10 ans) ; le dernier datant de 2009.

A l'issue du contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations provisoires auxquelles le président a apporté une réponse écrite le 10 juillet 2023. Suite à cette réponse, la CRC des Hauts-de-France a arrêté ses observations définitives et transmis le rapport d'observations définitives joint en annexe.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante, dès la plus proche réunion qui suit la réception du rapport, et donner lieu à un débat.

Pour information, l'article L.243-8 du même code prévoit également que le rapport d'observations définitives soit transmis par la CRC aux Maires des communes membres de l'EPCI immédiatement après la présentation qui en est faite à l'assemblée délibérante de ce dernier. Ce rapport doit être présenté par le Maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8 et L.243-6 ;

Vu le rapport d'observations définitives du 10 novembre 2023 de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté de communes du Plateau Picard au cours des exercices 2017 et suivants ;

Considérant que conformément aux articles L.243-6 et R.243-13 du Codes des juridictions financières le rapport d'observations définitives doit être présenté lors de la plus proche séance du conseil communautaire et qu'il donne lieu à un débat ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

ACTE la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes des Hauts-de-France portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes du Plateau Picard pour les exercices 2017 et suivants ;

ACTE la tenue d'un débat sur ledit rapport ;

CHARGE le président de transmettre la présente délibération au greffe de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France.

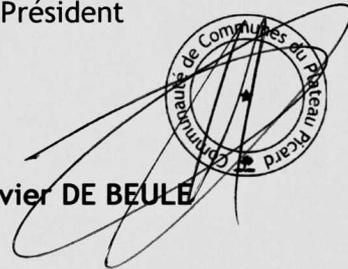
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Hervé PAUCELLIER

Le Président



Olivier DE BEULE

Acte publié ou notifié le 20 décembre 2023